

IRREGULARITES ET INCIDENTS SUR COMPTE*

Commissions d'intervention

- sur prélèvement ou chèque 6.00 € / opération
Plafond de 80 € / mois

* Les frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés à 25 € par mois pour les clients éligibles au forfait sécurité (cf < rubrique « Offres groupées de services ».)

Opérations particulières

- Frais de retour courrier NPAI 5.00 €
- Frais pour ATD, saisie attribution, Intervention dues max 80 €

- Frais de mise en demeure sur compte 18.00 €
- Frais d'ouverture de dossier contentieux 30.00 €

Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 10.00 €

- Forfait pour chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾

- Montant inférieur ou égal à 50.00 € 30.00 €/chèque
- Montant supérieur à 50.00 € 50.00 €/chèque

⁽¹⁾ (dont frais de dossier, lettre d'information préalable, lettre d'injonction, déclaration BDF, délivrance certificat de non-paiement, blocage de provision pour régularisation, demande de main levée d'interdiction bancaire, commission d'intervention et frais de rejet)

- Frais de rejet pour défaut ou absence de provision (prélèvement, TIP) Montant du prélèvement dans la limite de 15.00€

- Frais de rejet de virement permanent impayé 12.00 €
- Frais de chèque remis à l'encaissement et rejeté 5.00 €
- Interdiction bancaire émise par une autre Banque 15.00 €
- Frais de déclaration en Banque de France (carte bleue) 23.00 €

DECOUVERTS ET CREDITS (taux débiteur annuel)

- Découverts autorisés - Personnes physiques taux moyen effectif majoré d'un tiers (Source BDF) minoré de 300 points de base
- Découverts non autorisés - Personnes physiques taux moyen effectif majoré d'un tiers (Source BDF) minoré de 200 points de base
- Personnes morales Eonia +550 points de base
- Frais d'acte de cession et de notification 27.00 € dont frs postaux

CREDITS A LA CONSOMMATION

Prêt personnel, auto et rachat de crédits (renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel)

- Réédition d'un tableau d'amortissement GRATUIT
- Frais de rejet d'échéance de prêt 17.00 €
- Frais de déclaration BDF FICP 23.00 €
- Lettre de dernière sommation 35.00 €
- Accord de paiement en 4 fois GRATUIT
- Accord de paiement au-delà de 4 fois 24.00 €

- Frais de dossier : 1% du capital emprunté

- Indemnité de remboursement par anticipation si le montant remboursé est supérieur ou égal à 10.000 €

- Durée restante inférieure à 1 an 0.50 %
- Durée restante supérieure à 1 an 1.00 %

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

EPARGNES ET PLACEMENTS FINANCIERS*

Epargne bancaire *

Livret B

Placement financier *

Bon de caisse et compte à terme

(*Pour plus d'information, nous consulter)

ASSURANCE ET PREVOYANCE

- Assurance protection des moyens de paiement 19.00 €/an
- Assurance sur compte 6.00 €/an

SUCCESSION

- Jusque 3.000 euros 80.00 €
(dans la limite du solde créditeur)
- De 3.001 à 15.000 euros 125.00 €
- Au-delà de 15.000 euros 160.00 €

RESOUDRE UN LITIGE

Votre conseiller est votre premier interlocuteur. En cas de différend non résolu auprès du Crédit Municipal de Roubaix et après épuisement des voies de recours amiables internes, les réclamations peuvent être soumises par écrit au :

LE MEDIATEUR auprès de la FBF – CS 151 – 75 422 PARIS CEDEX 09

En application de l'article L312-4 du Code Monétaire et Financier, et d'un arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, relatif à la garantie des dépôts, le Crédit Municipal est couvert par le fonds de garantie institué par les pouvoirs public. Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif www.fbf.fr

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE ROUBAIX

Conditions applicables à compter du 1er Janvier 2023

Applicable aux particuliers et aux Associations

Extrait standard des tarifs

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services et hors promotion ou tarif spécifique réservé à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet)	GRATUIT (hors du coût du fournisseur d'accès internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	1.00 € par mois (soit 12.00 € par an permettant de recevoir un nombre illimité de SMS)
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa)	35.00 €/an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa)	39.00 €/an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa X2X Sérénité)	27.00 €/an
Frais par retrait d'espèces en euros à un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Frais de virement SEPA occasionnel dans la zone euro : En agence Par internet	3.00 €/virement GRATUIT
Frais de paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
Commission d'intervention	6.00 €/opération Plafonné à 80 € /mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Griffon Protection)	19.00 €/an
Frais de tenue de compte	1.50 €/mois (soit 18.00 €/an)

30 rue de Lille 59100 ROUBAIX
Tel. 03 20 73 78 58 - Fax 03 20 73 66 72
www.credit-municipal-roubaix.fr

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

▪ Ouverture de compte ou modification d'intitulé, Clôture de compte	GRATUIT
▪ Désolidarisation de compte joint	25.00 €
▪ Clientèle bénéficiaire du droit au compte (Les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France (Article D.312-5-1 ET L312-1 du Code Monétaire et financier) Service bancaire du droit au compte (Service Bancaire de Base)	GRATUIT

Descriptif : ouverture, tenue et clôture de compte, changement d'adresse, relevé mensuel, délivrance BIC et IBAN, consultation du compte sur internet et de virement bancaire, une carte de paiement à autorisation systématique, versement et retrait d'espèces, remise de chèque, réception de virements, de prélèvements et de TIP, deux chèques de banque ou d'agence par mois. Le plafonnement des commissions d'intervention (article L 312-1-3 du code monétaire et financier).
Le Service bancaire de base ne comprend pas la délivrance d'un chéquier ni d'autorisation de découvert.

Relevé de compte

▪ Relevé de compte mensuel	GRATUIT
▪ Relevé de compte quinzaine	4.00 €/mois
▪ Relevé de compte au guichet	3.00 €
▪ Relevé de compte en ligne	GRATUIT
▪ Liste des opérations automatiques et récurrentes pour aide à la mobilité bancaire	GRATUIT

Tenue de compte

▪ Frais de tenue de compte	1.50 €/mois
▪ Frais de gestion de compte inactif (aucun mouvement au trimestre)	2.50 € / mois (dans la limite du solde créditeur)

Services en agence

▪ Délivrance de RIB	GRATUIT
▪ Retraits et versements d'espèces au guichet	GRATUIT
▪ Retrait d'espèces guichet autre Crédit Municipal	2.00 € / retrait
▪ Frais de recherche par document	7.00 €
production du document en copie ou dématérialisé	1.00 €
▪ Résiliation de procuration	5.00 €
▪ Changements d'habilitations ou de statuts (personnes morales)	5.00 €
▪ Délivrance d'attestation	7.50 €
▪ Envoi de documents en RAR	Frais postaux + 1€

BANQUE A DISTANCE *

▪ Consultation de banque en ligne	GRATUIT
▪ Attribution d'un code confidentiel	GRATUIT
▪ Attribution d'un nouveau code confidentiel	3.00 € /code
▪ Virement interne de bénéficiaire enregistré	GRATUIT
▪ Virement externe de bénéficiaire enregistré	GRATUIT
▪ Enregistrement ou suppression de bénéficiaire pour virement externe	1.50 €
▪ Services d'alertes sur compte par SMS	1.00€/mois

*Hors frais de connexion et de communication téléphonique éventuels

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Cotisations cartes bancaires

Carte VISA

▪ A débit immédiat	35.00 € / an
▪ A débit différé	39.00 € / an

Seconde carte VISA sur le même compte

▪ A débit immédiat	20.00 € / an
▪ A débit différé	23.00 € / an

Carte VISA PREMIER

▪ Droit d'entrée carte Premier	45.00 €
▪ A débit différé	125.00 € / an

Carte Visa X2X Sérénité

▪ A autorisation systématique	27.00 € / an
-------------------------------	--------------

▪ Réfection de CB défectueuse ou vol	GRATUIT
▪ Réfection de CB suite à perte /autre motif	8.00 €
▪ Réédition de code secret	8.00 €
▪ Retrait DAB par CB ou paiement par CB zone euro	GRATUIT
▪ Retrait DAB par CB ou paiement par CB hors zone euro	2.00 € + frs interbancaires
▪ Modification du plafond de CB	9.00 €
▪ Frais envoi CB en RAR	frais postaux + 1 €
▪ Capture CB en distributeur	60.00 €
▪ Capture CB chez un commerçant	180.00 €
▪ Changement d'adresse sur contrat	GRATUIT
▪ Contestation injustifié d'un paiement par CB	15.00 €
▪ Opposition par la banque pour usage abusif	30.00 €
▪ Opposition sur CB pour vol, usage frauduleux par un tiers	GRATUIT
▪ Opposition sur CB pour perte au guichet	15.00 €

Les Virements

▪ Réception d'un virement	GRATUIT
▪ Virement interne	GRATUIT
▪ Mise en place de virement interne permanent	GRATUIT
▪ Virement SEPA Zone euro occasionnel sur support	3.00 € / virement Forfait 8.50 €
▪ Mise en place de virement externe permanent Zone euro	9.00 €
▪ Modification ou suppression de virement externe permanent Zone euro	3.00 €
▪ Virement SWIFT occasionnel hors Zone euro (en euros ou devise)	20.00 € hors frais interbancaires
▪ Réception d'un virement SWIFT	GRATUIT

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT (suite)

Prélèvements et TIP

▪ Mise en place de prélèvements factures courantes	GRATUIT
▪ Mise en place de prélèvements organismes financiers externes	GRATUIT
▪ Paiement d'un TIP ou d'un prélèvement	GRATUIT
▪ Avis de prélèvements émis en crédit	1.50 €/prélèvement
▪ Opposition sur TIP ou prélèvement par mandat de paiement	GRATUIT
▪ Révocation de mandat de paiement	15.00 € / mandat

Chèques

▪ Commande ou renouvellement de chéquier	GRATUIT
▪ Retrait de chèquiers au guichet	GRATUIT
▪ Frais d'envoi de chèquiers en RAR	Frais postaux + 1.00 €
▪ Frais d'émission de chèque de banque ou d'agence	10.00 € / chèque
▪ Remise de chèques	GRATUIT
▪ demande de télécopie de chèque	12.00 €
▪ Frais d'opposition sur chèque perdu ou volé	8.00 € / chèque
▪ Frais d'opposition sur chéquier ou série continue de chèques	25.00 €

OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Offre Clientèle Fragile

FORFAIT SECURITE 3.00 € / mois
La tenue, l'ouverture et la clôture de compte, une carte de paiement à autorisation systématique, le dépôt et le retrait d'espèces en agence, 4 virements SEPA/mois dont 1 virement permanent, 2 chèques de banque ou d'agence/mois, une convention internet pour la consultation et possibilité d'émettre des virements internes, des alertes SMS sur le solde du compte, édition de BIC et IBAN, changement d'adresse, le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (article L312-1-3, R312-4-2 et R312-4-3 du code monétaire et financier)

Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention par écriture dans la limite de 20.00 €/mois

Le plafonnement spécifique des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte dans la limite de 200.00 €/an

Le service bancaire de base ne comprend pas la délivrance d'un chéquier ni d'autorisation de découvert.